



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **24 juin 2019**

Délibération n° 2019-3572

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Biodistrict Lyon-Gerland - Validation du programme de travaux - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 4 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 27 juin 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Vesco, Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Compan (pouvoir à M. Hamelin), Mme El Faloussi (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à M. Millet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 24 juin 2019**Délibération n° 2019-3572**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Biodistrict Lyon-Gerland - Validation du programme de travaux - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération du Biodistrict Lyon-Gerland à Lyon 7° fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte et objectifs

Le sud de Gerland est un territoire qui rassemble plus de 50 sociétés du domaine de la santé représentant 5 000 emplois, 2 750 enseignants-chercheurs répartis entre plusieurs établissements d'enseignement supérieur et structures de recherche, ainsi que des organismes réglementaires nationaux et internationaux.

La Métropole de Lyon a initié en 2014 une démarche stratégique visant à développer l'attractivité de ce territoire avec l'objectif de figurer parmi les 10 sites majeurs au niveau international en termes d'implantation et d'innovation en santé et biotechnologies.

La dynamique de développement du Biodistrict Lyon-Gerland a d'ores et déjà permis de renforcer les activités scientifiques et économiques du territoire avec l'inauguration du nouveau bureau lyonnais de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le doublement du laboratoire P4, l'installation des équipes de l'Institut de recherche technologique (IRT) Bioaster dans leur nouvel institut de recherche, l'engagement du processus de relocalisation du Centre international de recherche contre le cancer (CIRC) qui s'y installera dans un nouveau bâtiment, l'inauguration du nouveau site Aguetant, le regroupement des équipes de Sanofi Pasteur sur le nouveau campus Carteret et la construction d'un nouveau siège pour les équipes santé animale de Meril/Boehringer Ingelheim. Plus de 10 entreprises nouvelles ont également été créées sur le Biodistrict et une dizaine de petites et moyennes entreprises (PME) ont fait le choix de venir y implanter leurs activités (ex : Novasep, Elsalys Biotech, Novazine, ABL Europe, etc.). Le territoire compte également 4 nouvelles marques pharmaceutiques internationales : Aurobindo Pharma (Inde), Eurofins (France/Luxembourg), MSD Vaccins (USA), Boehringer Ingelheim (Allemagne).

L'ambition du Biodistrict Lyon-Gerland est de s'appuyer sur la qualité du site (Rhône, parc de Gerland, etc.), la présence de l'université et de grands équipements d'intérêt métropolitain pour créer les conditions favorables à l'accueil ou au développement d'entreprises ou de centres de recherche dans un environnement urbain qualitatif de type "campus sport/santé ouvert".

Le territoire du Biodistrict Lyon-Gerland représente une centaine d'hectares et concentre un grand nombre d'opérations d'aménagement, de projets d'initiatives publiques et privées (Sanofi, Boehringer Ingelheim, Aguetant, IRT Biosater, CIRC, Centre international de recherche en infectiologie (CIRI), Tony Parker Adequat Academy, etc.) qu'il convient d'accompagner pour requalifier et adapter l'espace public en cohérence avec les orientations du plan guide de Gerland.

L'objectif de la Métropole est d'assurer une cohérence globale des aménagements dès la phase de programmation/conception jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle entre les différents acteurs (Métropole, Ville de Lyon, opérateurs privés).

II - Présentation du projet du Biodistrict Lyon-Gerland

Le projet urbain du Biodistrict poursuit les objectifs suivants :

- la structuration du quartier autour de 2 éléments fédérateurs : la centralité Pavillons/Fontenay et l'avenue Tony Garnier (épine dorsale du quartier, identifiable),
- le développement des mobilités douces pour répondre aux besoins des entreprises et faciliter les déplacements intra-quartier (modes actifs, rabattement vers les transports en commun, signalétique, gestion du stationnement),
- la création d'une ambiance de type campus sport/santé en s'appuyant sur la présence des grands équipements et la diffusion du parc et des allées dans le tissu urbain existant.

La frange ouest du Biodistrict Lyon-Gerland concentre de nombreux projets immobiliers. La Métropole et la Ville de Lyon ont ainsi programmé la réalisation de travaux d'infrastructures publiques permettant d'accompagner et de répondre aux besoins des opérations immobilières livrées ou qui le seront à l'horizon 2020-2022, à savoir :

- l'IRT Bioaster (livré en 2015),
- la réhabilitation de l'École normale supérieure (ENS) de Lyon et la création du laboratoire M8 (livraison 2020),
- le nouveau siège et site de production des laboratoires Aguetant (site Gerland 2 livré en 2016) et le projet Urban Garden en lieu et place du site historique (livraison 2021),
- le CIRI (livraison 2021),
- le CIRC (livraison 2021).

III - Le programme de travaux à réaliser

Pour la livraison du CIRC et du bâtiment ENS M8, la Métropole a programmé les travaux suivants :

- la requalification de la rue du Vercors sur la partie située entre l'avenue Tony Garnier au sud et l'entrée principale du site de l'ENS au nord,
- la requalification du passage du Vercors, voie en impasse qui dessert déjà le laboratoire P4, l'institut de recherche Institut de biologie et chimie des protéines (IBCP) et, à terme, le CIRC. Elle rejoindra ainsi la voie verte qui sera aménagée au droit du CIRC entre l'avenue Tony Garnier et la Halle Tony Garnier,
- la création d'une "voie verte" au droit du CIRC, de l'IBCP et du site du laboratoire P4, entre l'avenue Tony Garnier et la voie modes doux existante au droit de la Halle Tony Garnier,
- la création d'une traversée piétonne sur l'avenue Tony Garnier, gérée par un plateau traversant et des feux tricolores. L'objectif est de relier à terme la future voie verte et l'espace public qui sera aménagé au droit du CIRI et de l'IRT Bioaster.

Pour la livraison de l'extension du CIRI et de l'IRT Bioaster, la Métropole a programmé les travaux d'aménagement d'un espace public au droit du CIRI et de l'IRT. Cet espace public s'accompagnera de la requalification de la rue Pierre de Coubertin (partie située au droit du CIRI) et la réalisation de plateau(x) pour gérer les traversées piétonnes vers le site Aguetant/Urban Garden, la Cité scolaire internationale (CSI) et le parc de Gerland.

Pour la livraison du projet des laboratoires Aguetant et du site Urban Garden, la Métropole a programmé les travaux suivants :

- la réalisation d'une voie nouvelle entre la rue de Turin et la rue Alexander Fleming. Elle aura pour vocation d'assurer la desserte de la CSI, du laboratoire Aguetant et de l'immeuble Urban Garden.
- la requalification de la rue Alexander Fleming, pour la partie située entre l'avenue Tony Garnier et la rue Pierre de Coubertin.

La surface totale à aménager est ainsi estimée à environ 25 728 m².

A l'issue des études de faisabilité, l'enveloppe financière prévisionnelle globale affectée par la maîtrise d'ouvrage aux travaux d'infrastructures et études de maîtrise d'œuvre a été estimée à 5 851 977 €HT soit 7 022 372 €TTC (valeur janvier 2019).

IV - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage

Ce projet relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, loi ayant été abrogée et reprise dans le nouveau code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019.

- la Métropole, au titre de ses compétences en matière d'aménagement du domaine de voirie,
- la Ville de Lyon, au titre de ses compétences en matière d'éclairage public, d'espaces verts et d'équipements de vidéo-surveillance.

Compte tenu des liens existants entre les travaux et ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties, de leur imbrication, et afin de garantir la cohérence et la coordination des interventions, il a été convenu, conformément aux dispositions de l'article L 2422-12 du code de la commande publique, que cette opération serait réalisée par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Métropole, qui agira en tant que "maître d'ouvrage unique de l'opération". Une convention sera donc signée avec la Ville de Lyon pour confier à la Métropole la maîtrise d'ouvrage de réalisation de l'opération.

La participation totale de la Ville de Lyon, correspondant au coût des ouvrages destinés à lui être remis est estimée à 1 000 000 €.

V - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Pour réaliser le programme de travaux détaillés ci-dessus, il est proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire pour un montant de :

- 7 200 000 € en dépenses supportées par la Métropole, au titre des frais d'études et travaux d'infrastructures (aménagement de surface et réseaux divers),
- 1 000 000 € en recettes, correspondant à la participation financière à percevoir au titre de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à signer avec la Ville de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le programme d'études et de travaux pour l'aménagement de la frange ouest du Biodistrict Lyon-Gerland dont le montant est estimé par la maîtrise d'ouvrage à 7 022 372 € TTC (valeur janvier 2019),

b) - la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à passer entre la Métropole et la Ville de Lyon, pour la réalisation des espaces verts, de l'éclairage public et de la vidéosurveillance.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national & international de la Métropole, pour un montant total de 7 200 000 € en dépenses et de 1 000 000 € en recettes sur l'opération n° 0P02O2870 à la charge du :

- budget principal pour un montant de 6 859 000 € en dépenses et 1 000 000 € en recettes, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 2 259 000 € en dépenses et 400 000 € en recettes en 2020,
- . 4 600 000 € en dépenses et 400 000 € en recettes en 2021,
- . 200 000 € en recettes en 2022 ;

- budget annexe des eaux pour un montant de 301 000 € HT en dépenses en 2020,

- budget annexe de l'assainissement pour un montant de 40 000 € HT en dépenses en 2020.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 9 500 000 € en dépenses et 1 782 500 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2019.

.
. .
.